



FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE DE LA METALLURGIE

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00 - fax. 01 45 83 78 87

www.fo-metaux.org - contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

Métallurgie : L'emploi en berne ??

Le 30 septembre 2014, s'est tenue une réunion de négociation paritaire dans la Métallurgie avec, à l'ordre du jour, 4 sujets :

1/ La restitution et une synthèse de l'étude prospective des besoins de recrutement dans la Métallurgie ; 2/ Une négociation sur les nouvelles orientations de la branche en matière d'alternance ; 3/ Clôture unilatérale de l'UIMM de la négociation sur la couverture complémentaire santé ; 4/ La poursuite de la négociation sur la formation professionnelle.

1/ Sur la restitution et la synthèse de l'étude prospective des besoins de recrutement dans la Métallurgie : FO Métaux précise tout d'abord, en fonction des effectifs de la branche de la Métallurgie qui ont été envoyés aux organisations syndicales pour la prochaine CPNE du 13 novembre, qu'à la fin de l'année 2013, la branche a perdu 27 135 emplois et 492 établissements.

L'étude qui a été réalisée par le BIPE pour les besoins en recrutement pour la Métallurgie comprend trois scénarios différents dont un de base, un avec le pacte de responsabilité et un avec le pacte de responsabilité dit « pacte + ». Le périmètre a été analysé via trois indicateurs, à savoir l'activité des entreprises, les départs en retraite et la mobilité des salariés, tout en tenant compte du contexte macroéconomique. L'étude pousse même le bouchon en prenant en compte les effets du CICE, la suppression de la C3S, et la baisse du taux de l'IS à partir de 2017.

Le point le plus important est que les besoins de recrutement et non pas de créations d'emploi par an de 2016 à 2020 seraient, selon le scénario choisi et les hypothèses de départs à la retraite, **de 96 000 à 110 000 ou de 102 000 à 115 000 de 2021 à 2025**. Quel que soit le scénario choisi et même en prenant en compte le Pacte de responsabilité, la conclusion est que, **au mieux, la Métallurgie maintiendra ses effectifs actuels** à environ 1,4 million de salariés. En effet, dans le scénario dit pacte, en cumulé, environ 30 000 emplois pourraient être sauvegardés à l'horizon 2025 soit 300 000 emplois. Sans pacte et selon les interprétations que nous pouvons faire de l'étude, les effectifs pourraient être de 1,1 million à la fin 2025. Ce qui démontre que FO avait raison sur ce point et qu'il ne pouvait pas y avoir de contrepartie au Pacte de responsabilité en matière d'emploi. Ce pacte va permettre aux entreprises de prendre tout au plus un second souffle parfois nécessaire à certains secteurs d'activité.

FO Métaux est favorable aux aides aux entreprises, à condition que celles-ci soit réellement nécessaires et utiles. Il faut aider l'industrie et ses salariés et ce, sans remettre en cause le système de protection sociale, contrairement à ce qui est fait avec le Pacte de responsabilité. Il y a d'autres choix possibles. **FO Métaux** est lucide et conscient de la réalité économique et de l'état de certaines entreprises et se doute très bien qu'il n'y aura pas de contrepartie quelle qu'elle soit au fameux Pacte de responsabilité.

2/ Négociation sur les nouvelles orientations de la branche en matière d'alternance :

La Métallurgie, qui a toujours été en pointe sur ce sujet, propose, au travers d'un projet d'accord, **d'augmenter le nombre d'alternants de 40 000 à 46 000 soit une augmentation de 14 % d'ici le 31 décembre 2020**. Ce qui est plutôt favorable, le problème est que cet objectif est totalement conditionné, dans le texte, au contexte économique, au Pacte de responsabilité avec les aides, aux primes à l'apprentissage, aux mesures de simplification, etc. La négociation continuera le 21 octobre. **FO Métaux** a exprimé son désaccord sur la référence non nécessaire au Pacte et à la conditionnalité de l'objectif qui revient à dire « Nous verrons si nous avons toutes les aides et garanties nécessaires pour les entreprises ».

3/ Clôture unilatérale de la négociation sur la couverture complémentaire santé par l'UIMM :

Après avoir entamé une négociation sur ce thème et avoir suspendu la négociation en octobre 2013, l'UIMM a fait savoir qu'elle clôturerait d'une façon unilatérale cette négociation du fait de certaines contraintes législatives. **FO Métaux regrette et dénonce cette décision unilatérale**. Cette négociation devait être une des contreparties à l'accord national interprofessionnel sur la sécurisation de l'emploi dont FO n'est pas signataire. Tout comme le pacte de responsabilité, la sécurisation de l'emploi, les applications pour les entreprises sont effectives tout de suite, mais les contreparties pour les salariés sont remises à plus tard ou jamais. Le temps nous donne malheureusement raison.

4/ La poursuite de la négociation sur la formation professionnelle :

Cette négociation se déroule plutôt bien, et la branche de Métallurgie démontre sur ce point l'importance de la formation des salariés et demandeurs d'emploi. La prochaine séance conclusive aura lieu le 21 octobre. Les dispositions de l'accord interprofessionnel et de la loi sont prises en compte, avec la mise en place du CPF au 1^{er} Janvier 2015, ainsi que les listes des qualifications professionnelles établies par la branche et éligibles au dispositif...

Paris, le 1^{er} octobre 2014

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général
Tél : 01.53.94.54.00